



Le 26/05/23

**SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE ROUEN**

53 Bourg l'Abbé - 76000- ROUEN

Tél : 02 35 00 29 20

E.Mail : [territoriauxrouen@free.fr](mailto:territoriauxrouen@free.fr) ou [syndicat.cgt@rouen.fr](mailto:syndicat.cgt@rouen.fr)  
[igalant@rouen.fr](mailto:igalant@rouen.fr) 06 61 42 71 43 / [glarose@rouen.fr](mailto:glarose@rouen.fr) 06 61 34 82 74

## **VICTOIRE DE LA CGT**

### **Le tribunal administratif condamne la Ville de Rouen sur l'accord-cadre de l'exercice du droit de grève.**

La première décision politique prise par la nouvelle mandature en réponse aux problématiques dans les écoles et les crèches fut ce FAUX ACCORD scélérat sur le protocole encadrant le droit de grève que **seule la CGT** a dénoncé et a attaqué auprès du tribunal administratif en 2022.

Cette délibération prévoyait pour les agents des crèches des écoles, du CCAS de devoir se déclarer grévistes 48 heures avant leurs grèves et imposait à ces mêmes agents la grève à la journée dès la prise de service alors que tous les autres agents de la collectivité peuvent faire grève à partir d'une heure.

**Le ton est donné, même la précédente mandature n'avait pas osé !** Elle avait laissé le choix aux agents de pouvoir s'exprimer par la grève lors des appels aux mobilisations locales ou nationales.

L'administration voulant toujours avoir raison s'est cassée les dents et ce n'est que le début car à chaque fois que la collectivité prendra des décisions qui iront à l'encontre de la constitution et de nos droits, nous les attaquerons. Il a manqué à cette administration de l'écoute, de la compréhension et du dialogue social. **Nous aurions toutes et tous gagné notre temps et beaucoup d'argent, si la collectivité n'était pas butée !!!!**

**Le tribunal administratif a suivi l'avis du rapporteur public et les conclusions de l'avocate de la CGT. Le Juge a annulé la délibération du 24 Janvier 2022 sur l'accord-cadre de l'exercice du droit de grève et a condamné la ville à 1500 euros de dommages et intérêts !!!**

**C'est une victoire de la CGT, seul et uniquement seul** notre syndicat a dénoncé et a bataillé pour VOUS. Nous avons raison de nous battre pour notre droit de grève constitutionnel !!! D'ores et déjà vous pouvez faire grève à l'heure à n'importe quel moment de la journée en le déclarant 48h à l'avance.

**Nous ne lâcherons RIEN ! Vive le syndicalisme de lutte !  
VIVE LA CGT des TERRITORIAUX DE ROUEN**